

DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS est, par les présentes, donné que le comité de démolition de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension statuera sur une demande de permis de démolition pour les bâtiments portant les numéros civiques :

7215 à 7225, boulevard Saint-Michel

et ce, lundi le 11 févier 2019, à 18 h, au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal.

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance de ce permis de démolition, doit faire connaître son opposition motivée à la secrétaire d'arrondissement. Ces commentaires doivent être transmis au bureau d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, H3N 1M3 et ce, conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14007), au plus tard le 5 février 2019, à 16 h 30.

Fait à Montréal le 25 janvier 2019

La secrétaire d'arrondissement, **Lyne Deslauriers**

Publication:

Site Internet de l'arrondissement et Bureau accès Montréal.